

Forêt : Des constats alarmants, des clarifications nécessaires

Dossier de la rédaction de H2o
August 2025

La forêt guyanaise constitue un patrimoine naturel exceptionnel qui couvre la quasi-totalité du territoire guyanais et représente près d'un tiers de la forêt française. Contrairement à la forêt hexagonale, elle est la propriété quasi-exclusive de l'État, gérée à 75 % par l'Office national des forêts (ONF) et pour le reste par le Parc amazonien de Guyane (PAG), le plus grand parc national français. Un récent rapport de la Cour des comptes met en évidence que cette forêt demeure largement méconnue, ce qui complique la définition des politiques à y mener, notamment dans le contexte du changement climatique dont les premiers effets, des déperissements, sont déjà visibles.

Les ressources de la forêt guyanaise sont abondantes (bois, or) mais ne financent pas sa préservation ni ne contribuent significativement à l'économie locale. La production de bois est réduite (70 000 m³ pour 2,4 millions d'hectares exploitables) mais pourrait s'accroître sans porter atteinte à la pérennité de la forêt. La filière forêt-bois doit pour cela se développer et être moins dépendante des aides publiques. L'exploitation aurifère illégale est insuffisamment structurée et ne respecte pas assez les prescriptions environnementales qui s'imposent à elle. Elle est largement dépassée par l'orpaillage illégal qui produit 5 à 10 fois plus d'or et cause d'importants dégâts environnementaux. L'État doit revoir sa politique forestière en Guyane, clarifiant ses objectifs, harmonisant les réglementations minières et forestières, et définissant précisément les zones d'usage, le tout soutenu par une coordination interministérielle renforcée permettant aux acteurs locaux de concilier efficacement développement économique, sécurité et protection environnementale.

En plus du rapport issu de son enquête, la Cour a souhaité alerter le Premier Ministre sur cette situation par la voie d'un référé.

Observations définitives et référé - Cour des Comptes